

Manuel de transmission électronique du reporting mensuel titre par titre des sociétés émettrices

Banque centrale du Luxembourg



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

EUROSYSTÈME

1	Introduction	3
2	Transmission.....	4
	2.1 Attribution du nom du fichier	4
	2.2 Moyen de transmission	5
3	Visualisation du schéma XML pour le bilan	5
	3.1 Les attributs	5
	3.2 La branche Header	6
	3.3 Le contenu de la branche IBS.....	8
	3.4 La ligne du bilan.....	8
	3.5 Actif.....	9
	3.5.1 Titres identifiés par un code ISIN.....	9
	3.5.2 Titres non identifiés par un code ISIN.....	11
	3.6 Passif.....	14
	3.6.1 Titres identifiés par un code ISIN.....	14
	3.6.2 Titres non identifiés par un code ISIN.....	16

1 Introduction

Ce guide indique les caractéristiques techniques qui devront être utilisées pour la transmission informatique des données de la collecte titre par titre.

La transmission des opérations sera réalisée grâce à l'infrastructure qui sera également utilisée pour la transmission des tableaux de statistiques financières à la BCL.

L'objet de ce document est de décrire les principes généraux du reporting au format XML pour la collecte titre par titre dont les instructions sont décrites dans le document « Reporting titre par titre des sociétés émettrices ». Le schéma XML et une documentation technique sont disponibles au téléchargement sur le site internet de la BCL.

Il est important de retenir que la conception informatique du reporting XML est basée sur une structure arborescente. C'est à dire, par exemple pour un titre l'information à fournir dépend:

- premièrement, de la ligne du bilan dans laquelle est comptabilisé le titre,
- deuxièmement, de l'identification du titre par un numéro ISIN ou autre,
- troisièmement, du type de titre,
- quatrièmement, du type de cotation du titre.

Les données à rapporter doivent satisfaire des contrôles généraux de format ou d'appartenance à des listes de code. Les choix possibles pour les codes dépendent aussi de l'endroit où se situe la donnée dans l'arborescence du schéma.

Le schéma inclut des contraintes de format sur les données, mais ne précise pas nécessairement la validité d'un code respectant le format. Les nomenclatures doivent être respectées ainsi que les règles définies dans le présent document.

2 Transmission

2.1 Attribution du nom du fichier

La structure du nom du fichier est la suivante:

TPTIBS_aaaamm_Rrrrrrrrrr_Dddddddddd_aaaammjj_nnn.xml

où:

- TPTIBS identifie le reporting titre par titre (TPT) des sociétés émettrices pour le bilan (BS)
- aaaamm représente l'année et le mois auxquels les données se réfèrent
- R identifie le type de reporter
Le reporter est l'organisme qui envoie les données. Les lettres à utiliser sont les suivantes:
 - B (Banque)
 - O (OPC)
 - P (Professionnel du secteur financier)
 - S (Société de gestion)
 - I (Professionnel du secteur financier– sociétés informatiques)
 - DSE (Société émettrice)
- rrrrrrrrrr permet d'identifier le reporter
Les numéros d'identification sont ceux attribués par la CSSF. Les chiffres à gauche sont égaux à 0.
- D identifie le type de déclarant
Le déclarant est l'organisme auquel se réfèrent les données. Les lettres à utiliser sont :
 - DSE (Société émettrice)
- dddddddd permet d'identifier le déclarant, à savoir la société émettrice.
Les sociétés émettrices doivent utiliser la partie numérique de leur numéro d'identification du "registre de commerce" (numéro RCS) qui est une lettre suivie de 7 chiffres maximum. Les chiffres à gauche sont égaux à 0.

La BCL informera toutes les sociétés émettrices sur les détails requis pour la collecte. Ainsi les déclarants recevront le numéro d'identification qu'ils devront utiliser pour leurs rapports.

- aaaammjj est la date de création du fichier
- nnn est le numéro de séquence du fichier
Le numéro de séquence permet de distinguer les fichiers créés le même jour pour le même rapport. A noter que le numéro de séquence du fichier recommence à 001 chaque jour; le numéro 000 n'est pas utilisé.

Exemple:

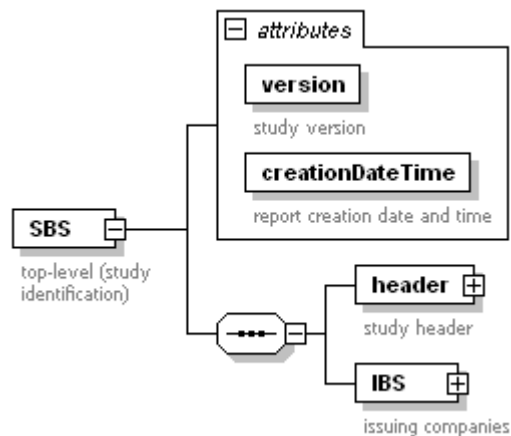
TPTIBS_201106_B000000789_DSE0003524_20110720_001.xml correspond au premier fichier créé le 20 juillet 2011, envoyé par l'établissement de crédit 789, dont les données se réfèrent à la société émettrice avec le numéro d'identification RCS B3524 pour la période de juin 2011.

2.2 Moyen de transmission

La BCL accepte l'utilisation des chemins de transmission électronique actuels offerts par Finesti et Sofie, mais reste ouverte à tout nouveau moyen de transmission télématique sécurisé qui sera proposé, en commun par la BCL et les déclarants.

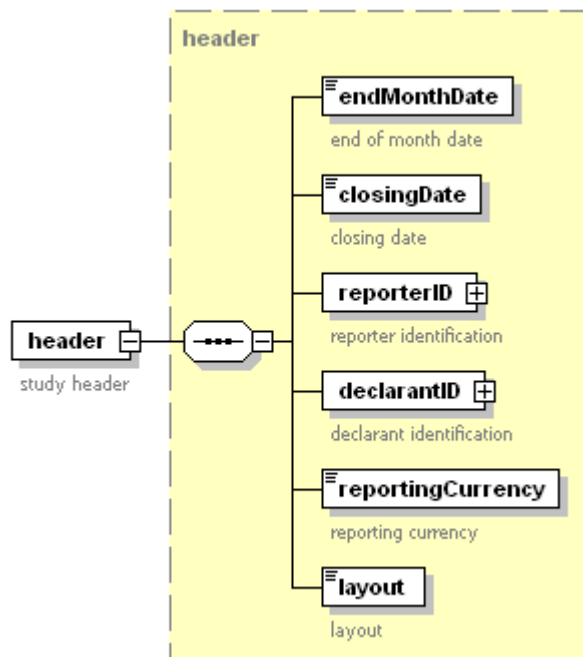
3 Visualisation du schéma XML pour le bilan

3.1 Les attributs



L'attribut (*version*) identifie la version du schéma XML utilisé pour le reporting.
 L'attribut (*creationDateTime*) identifie la date et l'heure de création du rapport.

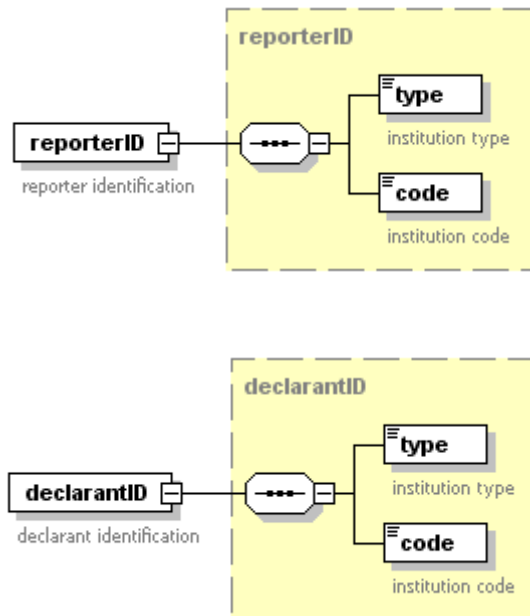
3.2 La branche Header



La date de fin de mois de référence (*endMonthDate*) correspond au dernier jour du mois auquel se rapportent les données.

La date de clôture (*closingDate*) correspond à la date du calcul du rapport.

Les identifications du reporter (*reporterID*) et du déclarant (*declarantID*) comportent chacune le type de numéro d'identification (*type*) et le numéro d'identification (*code*).



L'association des types de numéros et des valeurs autorisées sont:

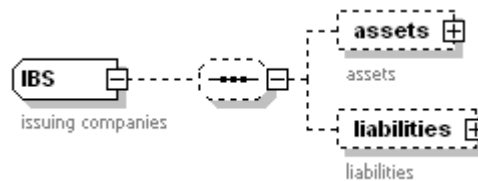
Entité CSSF/BCL	Type	Code
B	23	Numéro attribué par la CSSF pour les banques
O	26	Numéro attribué par la CSSF aux OPC (5 digits) et aux compartiments (4 digits).
S	30	Numéro attribué par la CSSF pour les sociétés de gestion
P	32	Numéro attribué par la CSSF pour les professionnels du secteur financier
T	34	Numéro signalétique attribué par la CSSF aux véhicules de titrisation soumis au contrôle prudentiel ou numéro signalétique attribué par la BCL
DSE	35	Numéro attribué par la BCL pour les sociétés émettrices
	05	Numéro d'identification attribué par la BCL

La devise de reporting (*reportingCurrency*) doit être la devise dans laquelle sont libellés les comptes des sociétés émettrices.

Le layout (*layout*) indique le numéro de version du reporting titre par titre. Le reporting titre par titre qui entrera en vigueur en juin 2011 sera la première version, ce qui implique qu'il s'agira du layout «0».

3.3 Le contenu de la branche IBS

La branche IBS contient des actifs et des passifs.



3.4 La ligne du bilan

La ligne du bilan (*reportedLine*) est identifiée par la rubrique comptable (*item*), le pays (*country*), la devise (*currency*) et le secteur (*sector*).

La ligne du bilan correspond à celle utilisée dans le tableau S 2.16 pour le rapport S 2.16 « Bilan statistique trimestriel des sociétés émettrices ».

Dans le schéma XML, le fait de se trouver dans la branche «actifs» (*assets*) ou «passifs» (*liabilities*) restreint le choix de la rubrique comptable (*item*).

La valeur prise par la rubrique comptable (*item*) doit obligatoirement débiter par un:

- «1» dans le cas des actifs
- «2» dans le cas des passifs

Identification de la ligne du bilan:

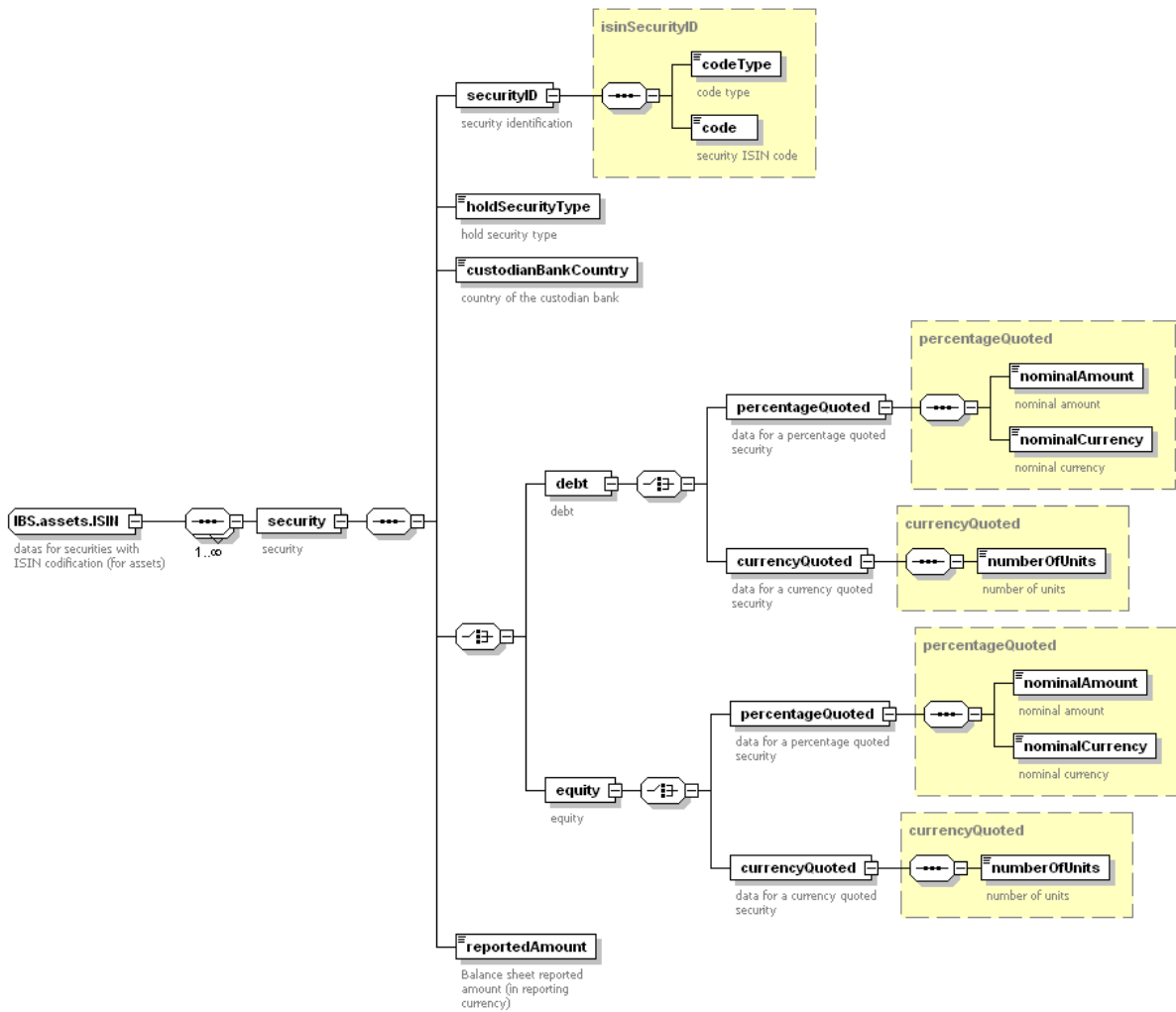
- le pays doit être renseigné sous la forme « XX »
- la devise doit être renseignée sous la forme « XXX »
- le secteur doit être renseigné sous la forme « 90000 »

Le montant total rapporté (*totalReportedAmount*) correspond à la somme des montants (*reportedAmount*) des titres individuels inscrits au bilan sous un même identifiant de ligne du bilan. Il est exprimé dans la devise du bilan (*reportingCurrency*).

Lorsqu'une ligne du bilan contient exclusivement des titres, le montant total rapporté doit être égal au montant rapporté pour cette même ligne dans le rapport S 2.16 « Bilan statistique trimestriel des sociétés émettrices »

3.5 Actif

3.5.1 Titres identifiés par un code ISIN



Dans le cas des titres identifiés par un numéro ISIN, l'identification du titre (*securityId*) est composée :

- du type de code (*codeType*) qui prend la valeur « 1 »
- du code ISIN.

Le code ISIN doit satisfaire un format (2 lettres et 9 caractères alphanumérique et 1 chiffre) dont le contrôle est effectué au travers du schéma XML. Ce code ISIN doit aussi satisfaire un contrôle via sa clé. Le code ISIN suit le format ISO 6166.

A l'actif, le type de détention (*holdSecurityType*) ne peut prendre que les valeurs :

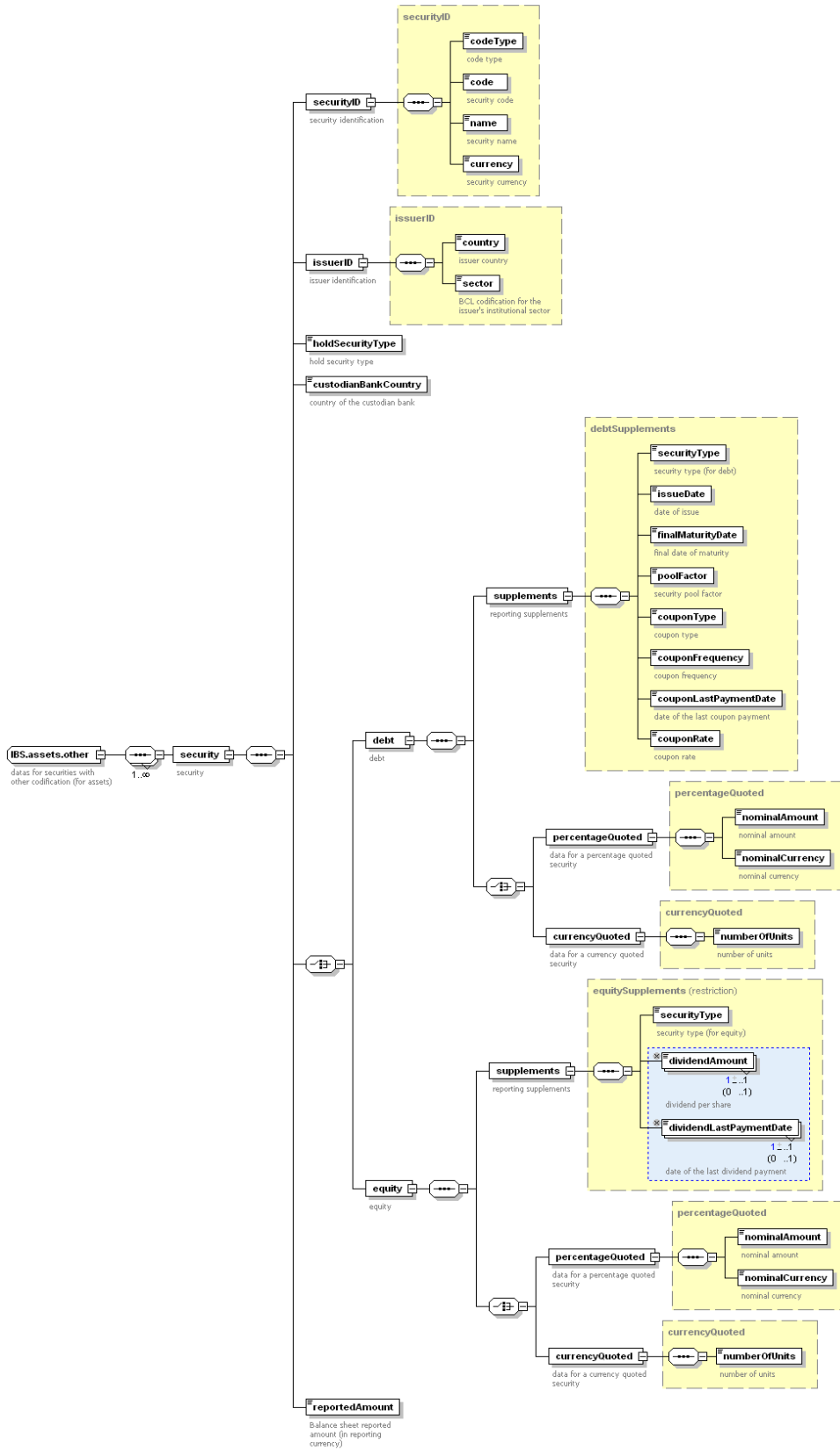
- 01
- 02
- 03

Le capital nominal (*nominalAmount*) est exprimé dans la devise du nominal (*nominalCurrency*) qui suit la codification ISO 4217.

Le nombre d'unités (*numberOfUnits*) correspond au nombre de titres individuels, indépendamment des quotités de négociation.

Le montant rapporté (*reportedAmount*) est exprimé dans la devise du bilan (*reportingCurrency*). Ce montant est toujours positif.

3.5.2 Titres non identifiés par un code ISIN



Dans le cas des titres non identifiés par un code ISIN, l'identification du titre (*securityId*) est composée :

- du type de code (*codeType*) qui prend la valeur «2»
- du code interne utilisé par le déclarant pour identifier le titre (*code*)
- du nom du titre (*name*)
- de la devise du titre (*currency*).

A l'actif, le type de détention (*holdSecurityType*) ne peut prendre que les valeurs :

- 01
- 02
- 03

Le capital nominal (*nominalAmount*) est exprimé dans la devise du nominal (*nominalCurrency*) qui suit la codification ISO 4217.

Le nombre d'unités (*numberOfUnits*) correspond au nombre de titres individuels, indépendamment des quotités de négociation.

Le montant rapporté (*reportedAmount*) est exprimé dans la devise du bilan (*reportingCurrency*). Ce montant est toujours positif.

Les caractéristiques de l'émetteur (*issuerId*) sont le pays (ISO 3166) et le secteur tel que défini dans le document « Définitions et concepts pour la collecte statistique des sociétés émettrices ». Le secteur 90000 « non ventilé » n'est pas autorisé.

Code	Secteur
11100	Banques centrales
11200	Autres établissements de crédit
12100	Autres IFMs / OPC monétaires
12200	Autres IFMs / autres que les OPC monétaires
31000	Administrations publiques centrales
32100	Administration d'Etats fédérés
32200	Administrations publiques locales

Code	Secteur
32300	Administrations de sécurité sociale
39000	Institutions supranationales hors BCE
41111	Holdings / Sociétés de participations financières
41112	OPC non monétaires
41113	Sociétés de titrisation
41114	Contreparties centrales
41119	Autres intermédiaires financiers
41120	Auxiliaires de l'intermédiation financière et auxiliaires de l'assurance
41210	Sociétés d'assurance
41220	Fonds de pension
42100	Sociétés non financières
42211	Ménages – entreprises individuelles
42212	Ménages – personnes physiques
42220	Institutions sans but lucrative au service des ménages
90000	Non ventilé

Les données complémentaires pour la branche des titres autres que des actions (*debt*):

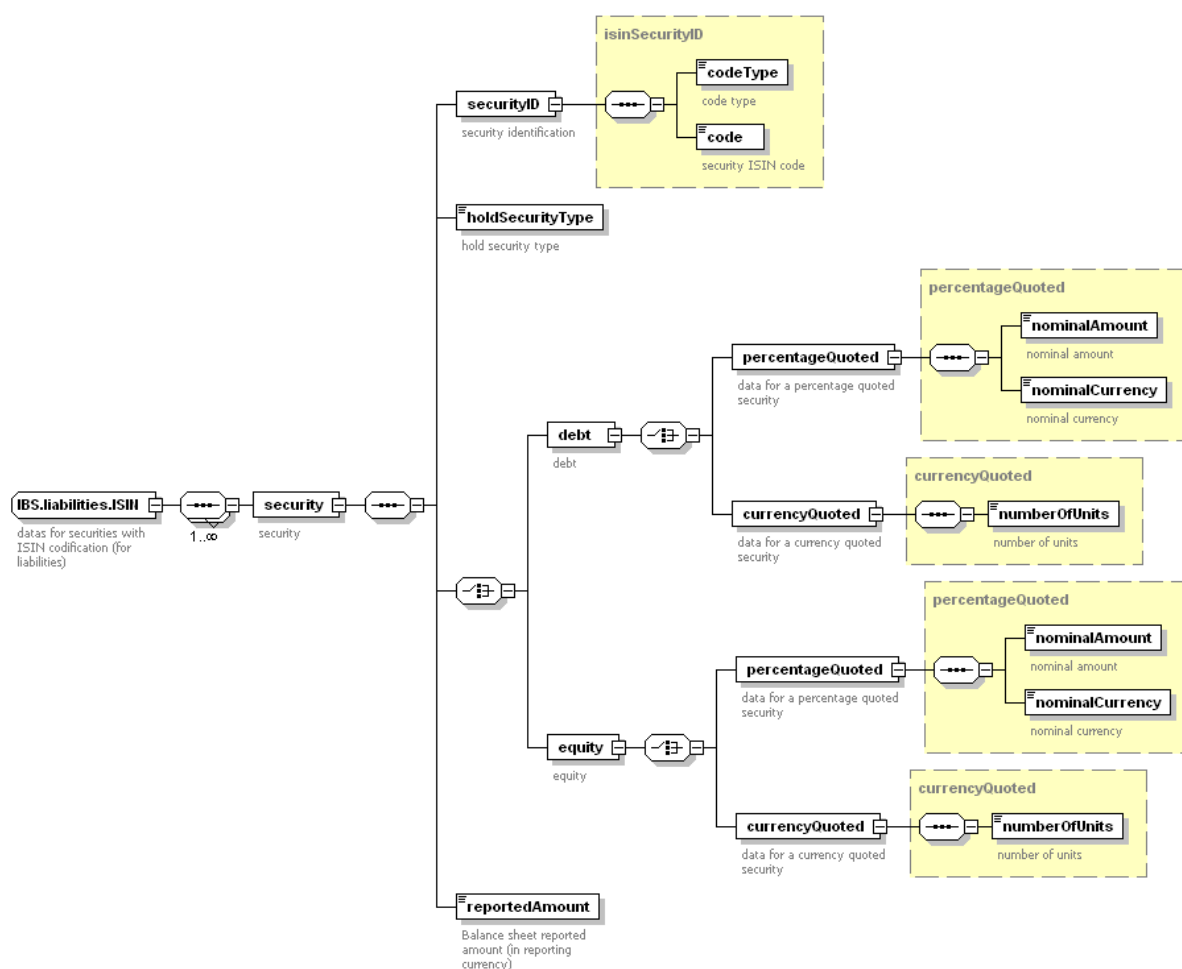
- le type de titre (*SecurityType*) prend obligatoirement la valeur F.33 pour les titres autres que des actions,
- la date d'émission (*issueDate*) doit être antérieure à la date de maturité finale (*finalMaturityDate*),
- Le «pool factor» représente le pourcentage du montant nominal restant à payer. Il est utilisé dans le contexte de la titrisation des actifs. Il prend une valeur supérieure ou égale à 0. Lorsque les intérêts courus sont inclus, il est possible que le «pool factor» prenne une valeur supérieure à 1. Sa valeur diminue au fur et à mesure des remboursements jusqu'à 0 à l'échéance finale,
Lorsque le « pool factor » ne s'applique pas à un titre de créance, la valeur par défaut à renseigner est 1,
- lorsqu'aucun paiement de coupon n'est survenu, la date de paiement du dernier coupon (*lastCouponDate*) est la date d'émission,
- le taux du coupon (*couponRate*) est celui en vigueur à la date du reporting.

Les données complémentaires pour la branche des titres de participation (*equity*):

- le type de titre (*SecurityType*) peut prendre les valeurs F.52, F.511 ou F.512.

3.6 Passif

3.6.1 Titres identifiés par un code ISIN



Dans le cas des titres identifiés par un code ISIN, l'identification du titre (*securityId*) est composée :

- du type de code (*codeType*) qui prend la valeur « 1 »
- du code ISIN.

Le code ISIN doit satisfaire un format (2 lettres et 9 caractères alphanumérique et un chiffre) dont le contrôle est effectué au travers du schéma XML. Ce code ISIN doit aussi satisfaire un contrôle via sa clé.

Au passif, le type de détention (*holdSecurityType*), ne peut prendre que les valeurs :

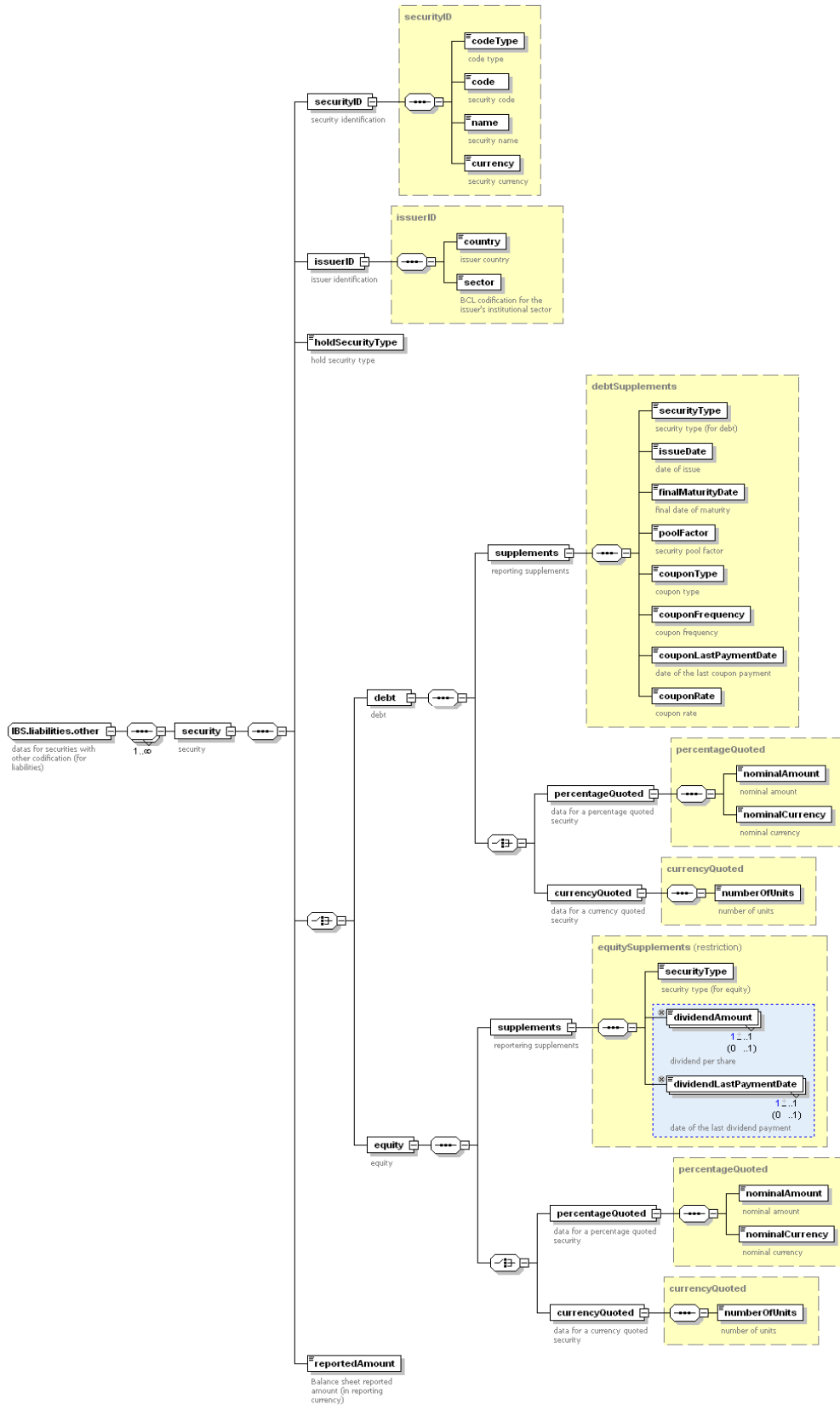
- 04
- 05

Le capital nominal (*nominalAmount*) est exprimé dans la devise du nominal (*nominalCurrency*) qui suit la codification ISO 4217.

Le nombre d'unités (*numberOfUnits*) correspond au nombre de titres individuels, indépendamment des quotités de négociation.

Le montant rapporté (*reportedAmount*) est exprimé dans la devise du bilan (*reportingCurrency*). Ce montant est toujours positif.

3.6.2 Titres non identifiés par un code ISIN



Dans le cas des titres non identifiés par un code ISIN, l'identification du titre (*securityId*) est composée :

- du type de code (*codeType*) qui prend la valeur «2»
- du code interne utilisé par le déclarant pour identifier le titre (*code*)
- du nom du titre (*name*)
- de la devise du titre (*currency*)

Au passif, le type de détention (*holdSecurityType*) ne peut prendre que les valeurs :

- 04
- 05

Le capital nominal (*nominalAmount*) est exprimé dans la devise du nominal (*nominalCurrency*) qui suit la codification ISO 4217.

Le nombre d'unités (*numberOfUnits*) correspond au nombre de titres individuels, indépendamment des quotités de négociation.

Le montant rapporté (*reportedAmount*) est exprimé dans la devise du bilan (*reportingCurrency*). Ce montant est toujours positif.

Les caractéristiques de l'émetteur (*issuerId*) sont le pays (ISO 3166) et le secteur tel que défini dans le document « Définitions et concepts pour la collecte statistique des sociétés émettrices ». Le secteur 90000 « non ventilé » n'est pas autorisé.

Pour le passif, si le type de détention est « Titres émis » (*HoldsecurityType* = 04), les caractéristiques de l'émetteur sont obligatoirement :

- *country* = LU
- *sector* = secteur 41119 (Autres intermédiaires financiers) ou un autre secteur décrit dans le document « Définitions et concepts de la collecte statistique des sociétés émettrices ».

Les données complémentaires pour la branche des titres autres que des actions (*debt*):

- le type de titre (*SecurityType*) prend obligatoirement la valeur F.33 pour les titres autres que des actions
- la date d'émission (*issueDate*) doit être antérieure à la date de maturité finale (*finalMaturityDate*)
- Le «pool factor» représente le pourcentage du montant nominal restant à payer. Il est utilisé dans le contexte de la titrisation des actifs. Il prend une valeur supérieure ou égale à 0. Lorsque les intérêts courus sont inclus, il est possible que le «pool factor» prenne une valeur supérieure à 1. Sa valeur diminue au fur et à mesure des remboursements jusqu'à 0 à l'échéance finale.
Lorsque le « pool factor » ne s'applique pas à un titre de créance, la valeur par défaut à renseigner est 1.
- lorsqu'aucun paiement de coupon n'est survenu, la date de paiement du dernier coupon (*lastCouponDate*) est la date d'émission.
- le taux du coupon (*couponRate*) est celui en vigueur à la date du reporting exprimé en pourcentage annualisé. Par exemple la valeur à rapporter pour un taux annualisé d'un coupon de 5,5% est 5,5

Les données complémentaires pour la branche des titres de participation (*equity*):

- le type de titre (*SecurityType*) peut prendre les valeurs F.52, F.511 ou F.512.